

Royan, le 19 février 2013

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES
Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Le Député-Maire
à,

Madame Céline FRADIN
ASSURANCES S.M.A.C.L.
Service Gestion des Sinistres

141 avenue Salvador Allende
79031 NIORT CEDEX 9

Objet : DOMMAGES SUR AUTOCOMMUTATEURS

Nos Réfs. : DAB 2012/017
(a rappeler impérativement sur vos règlements)

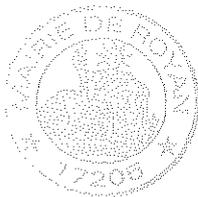
Vos Réfs. : 2012222143G - 0494

Madame,

En réponse à votre courrier en date du 13 février dernier, je vous adresse en retour, pour suite à donner :

- La quittance de règlement de sinistre dûment signée

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sentiments distingués.



Pour le Député-Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD
Tél. : 05.46.39.56.60

P.J./1

D 13. 118

N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :

DAB HORS CONTENTIEUX 0494 - 2012222143G

FRADIN CELINE

V/Réf. : DOMMAGES ELECTRIQUES DU 15/12

Niort, le 13/02/2013

QUITTANCE DE REGLEMENT DE SINISTRE

Je soussigné(e) : VILLE DE ROYAN

Demeurant à :

MONSIEUR LE MAIRE

VILLE DE ROYAN

HOTEL DE VILLE

80, AVENUE DE PONTAILLAC

17205 ROYAN CEDEX

déclare accepter sans réserve l'indemnité de 2 460,00 € qui m'est proposée par la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales.

La présente quittance vaudra quittance définitive dès qu'il aura été procédé au règlement de l'indemnité.

Je renonce à toute réclamation ultérieure de quelque nature et pour quelque motif que ce soit en relation avec ledit sinistre.

La SMACL se réserve le droit d'agir contre tout responsable. A cet effet, le(la) soussigné(e) la subroge dans ses droits et actions conformément à l'article L121.12, alinéa 1 du Code des Assurances.

Fait à ROYAN.....le 13/02/2013

Signature (n) ^{Par délégation} Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD



Détail : voir lettre d'accompagnement jointe

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé, bon pour quittance de la somme de" (en toutes lettres).

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2011 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par son Premier Adjoint, Monsieur Bernard GIRAUD, en vertu de l'arrêté ASG n° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,